



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 16 septembre Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 34

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 30

Exprimés : Pour 30 – Contre 0

Présents : Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, LAMORT Philippe, BRIENS Eric, LECHATREUX Jean-René, MABIRE Edouard, CATHERINE Arnaud, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, LERENDU Patrick, DENIS Daniel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Excusés : Madame PIC Anna et Messieurs ARRIVE Benoît, FAUCHON Patrick, LEMYRE Jean-Pierre.

Réf – n° B35_2021

**OBJET : Zone d'Activité Economique de la Grande Fontaine – Commune de Martinvast
Candidature pour un projet d'aliénation d'un terrain d'activité pour l'implantation de
FBTP 50 / SANTE BTP 50**

Exposé

Lors du bureau du 17 juin 2021, le projet de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics (FBTP) a été exposé ainsi :

Le Porteur de Projet

La FBTP 50 et son pôle Santé BTP Normandie sont actuellement implantés 50, Place Napoléon à Cherbourg-en-Cotentin. Ces deux structures souhaitent disposer d'un bâtiment plus fonctionnel correspondant davantage aux besoins actuels d'exercice de leurs missions et d'accueil des adhérents.

Le Projet

Les lots 6 et 7 de la Zone d'Activité Economique de La Grande Fontaine, d'une surface respective d'environ 1858 m² et 1247 m², soit un total d'environ 3105 m², ont retenu l'attention de la Fédération. Cette dernière souhaite y implanter un bâtiment partagé en un pôle administratif (300 à 400 m²) et un pôle médical (consultations, secrétariat, bureaux, salle de réunion soit environ 300 m²). Des locaux techniques y sont aussi prévus ainsi qu'un espace de stationnement destiné à l'accueil du public et des salariés (30 à 40 places).

Après consultation du service du Domaine, et suite à la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2021 déterminant les tarifs des terrains de la Zone d'Activité Economique de la Grande Fontaine, le tarif proposé pour cette aliénation est de 28,00 € HT / m² pour le lot 6 et 35,00 € HT /m² pour le lot 7.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président - Modification n°2.

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Aliène** les lots n°6 et 7 d'une surface respective de 1858 m² et de 1247 m² soit une surface totale de 3 105 m² situés sur Zone d'Activité Economique de la Grande Fontaine sur la commune de MARTINVEST à la FBTP 50 ou toute autre société pouvant s'y substituer pour la réalisation de ce projet, moyennant le prix de 28,00 € HT du m² pour le lot 6 et 35,00 € HT pour le lot 7,
- **Dit** que la recette correspondante sera imputée au budget annexe 11, article 7015, ligne de crédit 6512,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Annexe : Plan des lots

Le Président,

David MARGUERITTE

